



Fondation



CAISSES D'ÉPARGNE  
pour la solidarité

■ ■ ■ **COMMUNIQUE DE PRESSE (Paris le 12 octobre 2005)**

---

**Afin de répondre à une demande de plus en plus importante des patients et de leur entourage, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité et la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile signent une convention de partenariat. Didier Tabuteau et Pierre-Jean Cousteix respectivement directeur général de la Fondation et président de la FNEHAD se retrouveront pour signer cette convention le lundi 17 octobre 2005, à 14h30, au siège de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne - 27-29 rue de la Tombe Issoire – 75014 Paris (11<sup>ème</sup> étage).**

---

■ **L'hospitalisation à domicile permet à des patients de bénéficier de soins médicaux de type hospitalier tout en restant chez eux, dans leur contexte familial.** Cette alternative à l'hospitalisation classique est de plus en plus demandée.

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité et la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile ont décidé de réunir leurs savoir-faire, leurs expériences et les informations dont elles disposent. L'hospitalisation à domicile sera en priorité développée dans les régions dont les besoins sont particulièrement aigus tout en respectant les schémas régionaux d'organisation sanitaire.

■ **La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité s'engage de son côté à sensibiliser son réseau d'établissements au développement de l'hospitalisation à domicile et à promouvoir la création de nouveaux services allant dans ce sens.**

En 2005, 2006 et 2007, la Fondation financera plusieurs projets proposés par les centres adhérents à la FNEHAD. Ces projets pourront concerner des études destinées à consolider la coordination et la vigilance des divers acteurs médico-sociaux et sanitaires ou l'expérimentation de nouveaux équipements techniques et technologiques dont les personnes hospitalisées à domicile et leurs aidants seront bénéficiaires.

■ La FNEHAD s'engage pour sa part à apporter aux établissements de la Fondation son expertise, son soutien ainsi que son appui technique, logistique et administratif nécessaires à la création de plates-formes d'hospitalisation à domicile. Elle dispensera également une formation aux personnels soignants et aux gestionnaires des établissements.

---

### **Fédération nationale des établissements d'aides à domiciles (FNEHAD)**

La FNEHAD regroupe la majorité des structures d'HAD publiques et privées de France. Sa mission est de promouvoir le rôle sanitaire, social et humain de l'hospitalisation à domicile de manière à favoriser son développement ; d'aider les structures HAD à se développer en vue de procurer aux patients des soins de qualité ; d'apporter son concours dans la construction de la politique hospitalière aux pouvoirs publics ainsi qu'aux différents organismes nationaux et internationaux.

Elle a créé la Charte de l'hospitalisation à domicile, centrée sur le patient et délivre un label FNEHAD, garantissant la qualité des soins et la rigueur de la gestion des services.

### **La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité**

La Fondation a été créée par les Caisses d'Epargne et de prévoyance et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et reconnue d'utilité publique en avril 2001. Sous l'impulsion de son président Charles Milhaud, elle mène des actions de lutte contre les formes de dépendance et d'isolement liées au grand âge, à la maladie, au handicap ou encore à des situations d'illettrisme.

---

### **Contacts :**

#### **Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité**

Marguerite Azcona, communication

Tel : 01 58 40 31 44. ou Port :06 07 54 00 21

#### **FNEHAD**

Liliane Rabot, secrétariat du président

Tel : 01.55.43.69.95